



Ecole et Collège DON BOSCO

19 rue de la Plaine – 38610 GIERES

04.76.89.42.59

<https://www.don-bosco-gieres.com>

mail : comptabilite@don-bosco-gieres.com

REGLEMENT FINANCIER 2025-2026

FACTURE ANNUELLE

Prélèvement sur 9 mois

(Du 15 octobre 2025 au 15 juin 2026)

PAR ENFANT

FRAIS DE SCOLARITE (assurance scolaire établissement comprise)

- Contribution annuelle des familles Ecole : 1005,00€ (soit 111.67€/mois)
- Contribution annuelle des familles Collège : 1.158,00€ (soit 128.67€/mois)

** Pour les fratries ordinaires - remise déduite uniquement sur la scolarité :*

- ◆ *Pour 2 enfants : 15 %*
- ◆ *Pour 3 enfants : 20 %*
- ◆ *Pour 4 enfants : 30 %*
- ◆ *Pour 5 enfants et + : 40 %*

(Fournir un certificat de scolarité pour les frères et/ou sœurs scolarisés dans un lycée privé en ISERE avant le 10/9/2025 – aucun document ne sera accepté après cette date)

** Pour les familles recomposées, la direction étudiera au cas par cas les remises éventuelles qui pourront être accordées.*

FRAIS ADMINISTRATIFS : 40€

SEJOURS SCOLAIRES

- Projets de voyages culturels à l'étranger (CLASSES de 4ème) : 490€ (soit 54.45€/mois)
- Projets de voyages et activités de la dominante (CLASSES de 6ème) : 280€ (soit 31.11€/mois)
- Séjour TURIN « sur les pas de Don Bosco » - à confirmer (CLASSES de 6ème) : 60€ env. Le transport est pris en charge par l'établissement.

CERTIFICATION ANGLAIS : CAMBRIDGE

- CAMBRIDGE : 7,90 €/mois sur les 9 mois des deux années de 4ème et 3ème pour les élèves de la section

FOURNITURES PEDAGOGIQUES

- Pour tous les niveaux du Collège (Tarifs connus à la rentrée) :

Les fichiers de mathématiques en 6^{ème} et de SVT pour tous seront facturés à la rentrée.

Les cahiers d'activités, communs par niveau, seront commandés par l'établissement et vous seront refacturés également.

Selon les classes, il se peut que des fichiers propres à la classe vous soient demandés, en sus, par les enseignants

- Pour l'école :

L'achat de fichiers et fournitures scolaires diverses (hors listes des fournitures en fonction des niveaux) sera effectué par l'établissement et refacturé aux familles en début d'année.

COTISATIONS OBLIGATOIRES POUR TOUS :

- Tutelle, DDEC38 (dont UGSEL) : Ecole 81.06 €
- Tutelle, Ass Sportive, DDEC38 (dont UGSEL) : Collège 112.73 €

RESTAURATION

- REPAS en jour fixe et régulier : 7,80 €

- ❖ Pour l'Ecole : Provision de 1014 €/an pour 4 repas par semaine (le calcul se fait au réel des repas consommés ; un transfert du solde sera fait en fin d'année sur les comptes famille)
- ❖ Pour le Collège :
 - 6^{ème} : forfait de 985 €/an pour 4 repas par semaine
 - 5^{ème} : forfait de 1015 €/an pour 4 repas par semaine
 - 4^{ème} : forfait de 1000 €/an pour 4 repas par semaine
 - 3^{ème} : forfait de 985 €/an pour 4 repas par semaine

Ces forfaits tiennent compte de la déduction des vacances, jours fériés, voyages, dominantes et stage.

NOTA : Tout changement (nombre de repas et les jours) se fait UNIQUEMENT PAR TRIMESTRE SCOLAIRE

Trois périodes :

1er trimestre	01/09/2025 au 30/11/2025
2ème trimestre	02/12/2025 au 29/03/2026
3ème trimestre	30/03/2026 au 03/07/2026

- REPAS occasionnel : 8 €

Pour les repas occasionnels : Incrire votre enfant sur ECOLE DIRECTE dans la rubrique « Réservation », le paiement s'effectue par CB sur ECOLE DIRECTE dans la rubrique « PORTE-MONNAIE RESTAURATION ».

«

➤ POUR LE COLLEGE : la 1ère carte sera gratuite et valable durant 4 ans, en cas de PERTE, de DEGRADATION, celle-ci devra être remplacée à l'accueil : COÛT : 10 euros (rachat auprès de l'accueil).

ETUDE – GARDERIE

- Jour fixe Inscription pour 4 jours/semaine en jours fixes

Etude/garderie ECOLE : 433.00 €

Etude COLLEGE : 297,00 €

NOTA : Tout changement (nombre d'étude/garderie et les jours) se fait UNIQUEMENT PAR TRIMESTRE SCOLAIRE (voir tableau ci-dessous)

Trois périodes :

1er trimestre	01/09/2025 au 30/11/2025
2ème trimestre	02/12/2025 au 29/03/2026
3ème trimestre	30/03/2026 au 03/07/2026

- Jour occasionnel : 4 €/l'unité

NOTA : tout enfant restant après 16 H 45 sera OBLIGATOIREMENT inscrit à la garderie ou en étude, Au-delà de 18 H, pour tout retard des familles pour récupérer les enfants, l'étude sera facturée :

10 €/HEURE - Toute heure commencée est due.

ATTENTION : les portes monnaie Ecole Directe ne sont à utiliser que pour les services occasionnels

PAR FAMILLE

COTISATION OBLIGATOIRE POUR TOUS :

Participation aux investissements :

- 187,00 € pour l'Ecole
- 189,00 € pour le Collège

Cette cotisation permet à l'établissement de financer des investissements importants (extension, création, rénovation des bâtiments, acquisitions et renouvellement de matériel et d'équipements...)

COTISATIONS FACULTATIVES

APEL : 22€ par Famille

Cette cotisation donne droit au service du journal « Famille et Education » et finance les divers services APEL : département, académique et nationale : livret d'accueil, BDI orientation, subventions, organisation des différentes manifestations, conférences, formation, etc

FONDS DE SOLIDARITE MAISONS DON BOSCO

Le choix de participer ou non au fond de solidarité se fait lors de la réinscription. Un reçu fiscal sera remis, dans l'année, pour tout don supérieur ou égal à 20 euros.

En cas de case non cochée une contribution de solidarité de 5 euros par enfant scolarisé s'appliquera.

FACTURE ANNUELLE

Le paiement se fait par prélèvement :

En 9 fois : du 15/10/25 au 15/06/2026

(RIB à fournir lors de la réinscription, l'autorisation de prélèvement signée automatiquement)

- Pour tout autre moyen de paiement (virement, chèque, CB via école directe ou espèces) merci de vous adresser à la comptabilité.

NOTA : Toutes nos factures pour l'année scolaire sont à solder impérativement avant le 15 juin 2026. LA REINSCRIPTION DEFINITIVE DE VOTRE ENFANT POUR L'ANNEE SUIVANTE NE SERA OFFICIELLE QU'APRES REGULARISATION EN TOTALITE DE L'ANNEE EN-COURS.